

Etat des risques naturels et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du code de l'environnement

1. Cet état des risques est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° 2006 - 34

du 25 janvier 2006

mis à jour le

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse commune code postal

132 Chemin des Boulangers

78 530 BUC

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **prescrit**

oui ☐

non ☐

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **appliqué par anticipation**

oui ☐

non ☐

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **approuvé**

oui ☒

non ☐

Les risques naturels pris en compte sont :

Inondation ☒

Crue torrentielle ☐

Remontée de nappe ☐

Avalanche ☐

Mouvement de terrain ☐

Sécheresse ☐

Séisme ☐

Cyclone ☐

Volcan ☐

Feux de forêt ☐

autre

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRt]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt **approuvé**

oui ☐

non ☒

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt **prescrit ***

oui ☐

non ☒

* Les risques technologiques pris en compte sont :

Effet thermique ☐

Effet de surpression ☐

Effet toxique ☐

5. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique, modifié par le décret n°2000-892 du 13 septembre 2000

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité

zone Ia ☐

zone Ib ☐

zone II ☐

zone III ☐

Zone 0 ☒

pièces jointes

6. Localisation

extraits de documents ou de dossiers de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

vendeur/bailleur - acquéreur/locataire

7. Vendeur - Bailleur Nom prénom
rayer la mention inutile

SARL ALEXANDRE 1^{ER}

8. Acquéreur - Locataire Nom prénom
rayer la mention inutile

9. Date

à Lagord

le 04/06/08

Le présent état des risques naturels et technologiques est fondé sur les informations mises à disposition par le préfet de département.
En cas de non respect, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix.
[V de l'article 125-5 du code de l'environnement]





PREFECTURE DES YVELINES

CABINET
SERVICE INTERMINISTERIEL
DE DEFENSE
ET DE PROTECTION CIVILE

ARRETE N° 2006 - 34
RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET
DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR
LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS
DE LA COMMUNE DE BUC

LE PREFET DES YVELINES
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006 - 03 du 25 janvier 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

SUR PROPOSITION de Madame la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,

- ARRETE -

Article 1

Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de BUC sont consignés dans le dossier communal d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte,
- la délimitation des zones exposées,
- la nature des risques dans chacune des zones exposées,
- les documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.

Article 2

Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

Article 3

Le présent arrêté et le dossier d'informations seront affichés à la mairie de BUC.
Copie en sera adressée au représentant de la chambre départementale des notaires.

Article 4

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines, Monsieur le Sous-Préfet d'arrondissement de Versailles, Madame la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet, Monsieur le Directeur départemental de l'équipement, Monsieur le Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, Monsieur le maire de BUC, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles le 13 février 2006

SIGNE

Bernard NIQUET





PREFECTURE DES YVELINES

Dossier communal d'informations

à destination des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques majeurs et technologiques

BUC

+ Fiche synthétique

+ Extraits cartographiques

A handwritten signature or mark, possibly a stylized 'A' or 'B', located in the bottom right corner of the page.



PREFECTURE DES YVELINES

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs Commune de BUC

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° 2006 - 03

du 25 janvier 2006

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturel : OUI

Inondation R111_3 approuvé le 02/11/1992

Les documents de référence sont :

- D D R M consultable sur Internet
- R111_3 Inondation disponible à la mairie de BUC

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR technologique : NON

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité
en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité : NON

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

maître d'ouvrage

préfecture des Yvelines



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DES YVELINES

direction de l'urbanisme
de l'environnement et du logement
1, rue Jean Houdon
78010 VERSAILLES Cedex
Tél. : 01.39.49.78.00

information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs département des Yvelines

édition du : 15/02/2006

LÉGENDE

Risques naturels :

PPRi approuvé, PPRi prescrit ou article R111.3 du code de l'urbanisme

 Périmètre de risque d'inondation

PPRn approuvé, PPRi prescrit ou article R111.3 du code de l'urbanisme

 Périmètre de risque de mouvement de terrain

Limites :

 Départementale  Communale  Commune concernée

Sources des données :

- PPRi de la Seine/R 111.3 : DDE78/SNS

- PPRn : DRIRE-IdF

Fond de plan numérique : copyright Scan25® et BD Cartho®, IGN

Avertissement :

Ce document d'information n'a pas de valeur juridique. Il ne peut être opposable aux tiers, ni se substituer aux réglementations en vigueur. Il est évolutif et sera mis à jour en fonction de l'état des connaissances des risques majeurs.

commune de BUC

cartographie des risques naturels prévisibles

échelle : 1/25.000^e

maître d'œuvre



direction
départementale
de l'Équipement
Yvelines

service urbanisme et aménagement durable

35, rue de Noailles - BP.1115
78011 VERSAILLES Cedex
Tél. : 01.30.94.30.00

